

LE MONETIER LES BAINS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 15 décembre 2016

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE - Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT - Patrick
LESPINASSE

Procurations :

Aurélien BERNARD à Catherine REBATEL
Charlotte LANDRE à Carole CISSE

Secrétaire de séance : Margot MERLE

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération l'ordre du jour :

- Classement «Station de Tourisme» engagement dépôt de dossier
- Lotissement mixte Les Sables II : garantie d'achèvement des travaux

Approuvé à l'unanimité

1°/ Délibération n°099/2016 – Lotissement Les Sables II : modification du cahier des charges

Le Conseil Municipal rappelle la délibération n°52/2015 du 9 septembre 2015 approuvant le dossier de permis d'aménager de la zone artisanale Les Sables II. L'avancement de ce dossier a fait apparaître la nécessité de modifier le cahier des charges afin de l'adapter aux besoins, et de supprimer une partie du paragraphe III «Dispositions afférentes aux travaux de construction» - article 11.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (*G. du Chaffaut et P. Lespinasse*)

2°/ Délibération n°100/2016 – Décision Modificative n°1 : Budget de la Pico centrale du Tabuc

Le Conseil Municipal approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits en dépenses au compte 627 – Services bancaires et assimilés pour 1000€ afin de prendre en compte les frais relatifs à l'emprunt contracté
- Augmentation des crédits en recettes au compte 758 – Produits divers de gestion courante pour 1000€ afin de prendre en compte la redevance hydro électrique versée par ENEDIS

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°101/2016 – Décision Modificative n°2 : Budget du service de l'Eau

Le Conseil Municipal approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits en dépenses au compte 6371 – Redevance au titre des prélèvements d'eau pour 45 000€ afin de prendre en compte l'augmentation de cette taxe
- Augmentation des crédits en recettes au compte 70621 – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour 45 000€ afin de prendre en compte le remboursement de cette taxe par la SEERC (*la SEERC perçoit cette redevance auprès des usagers via la facturation d'assainissement et la reverse ensuite à la commune qui la règle à l'Agence de l'Eau*).

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°102/2016 – Tarification de l'eau 2017

Le Conseil Municipal fait part de la nécessité d'augmenter la tarification de l'eau potable. Il rappelle que ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2012 ; aujourd'hui la commune doit faire face au coût de travaux d'installation des compteurs individuels. Une augmentation de 7.5% de l'abonnement annuel est adoptée soit 15 000 € de recettes supplémentaires pour 2017.

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°103/2016 – Classement «Station de Tourisme» : engagement de la Commune à déposer le dossier avant le 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal s'engage à déposer le dossier le classement de la commune en «Station de Tourisme» avant le 1^{er} janvier 2018, la commune répondant aux critères exigés.

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°104/2016 – Maintien de l'office de tourisme et de la compétence «promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme»

Le Conseil Municipal décide de conserver, au-delà du 1^{er} janvier 2017, par dérogation au 2^o du I de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice de la compétence «promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme».

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du Chaffaut et P. Lespinasse)

7°/ Délibération n°105/2016 – Opposition au transfert de la taxe de séjour

Le Conseil Municipal refuse le transfert de la taxe de séjour à la Communauté de Communes du Briançonnais afin d'assurer le financement de la compétence tourisme conservée par notre commune.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°106/2016 – MJC : subvention Action Jeunesse

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 5 000 € en faveur de la politique Jeunesse à la MJC, Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°107/2016 – Lotissement Les Sables II : garantie d'achèvement des travaux

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de Garantie d'Achèvement des Travaux pour le lotissement Les Sables II pour un montant de 204 840 € proposé par le Crédit Agricole.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Chancel interpelle Mme le Maire sur son mandat de Présidente de l'Office de Tourisme afin qu'elle précise les modalités d'instruction des demandes de subvention aux associations, notamment au regard du festival des Offenbachiades.

Mme le Maire indique que depuis l'an passé la Commission exécutive de l'Office de Tourisme composée des financeurs (SIVM, SCV, communes) et de socio-professionnels instruit ces demandes en fonction du caractère événementiel ou d'animation du projet proposé (critères de notoriété, de nombre de personnes touchées...).

Les Offenbachiades restent concentrées sur Briançon ne constituent pas un événement mais une animation de la ville.

M. Troussier indique que les tarifs de rachat d'électricité feront l'objet d'un arrêté avant fin 2016 mais que le prix est d'ores et déjà connu, autour de 120 € par mégawatt. M. GUGLIELMETTI rappelle que cette indication n'est toujours pas officialisée et que la commune reste dans l'attente d'un prix définitif.

La séance est levée à 19 heures 55

Roger GUGLIELMETTI
1er Adjoint



Pour le Maire empêché